

# **Commune de RONCEY Conseil Municipal**

Réunion du mardi 25 juillet 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 25 juillet 2023 à 20 heures 30, sous la présidence de M. LECHEVALLIER Alain, Maire,

## **1) Tarif cantine sans repas (Délib. n° 2023-35)**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de facturer une participation aux familles dont les enfants atteints d'allergies apportent leur repas pour le temps de surveillance.

Le tarif de 1.50 € est proposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition.

## **2) Avis du conseil municipal pour l'extension d'un élevage laitier GAEC point du jour (Délib. n°2023-36)**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet du GAEC point du jour pour l'extension d'un élevage laitier à Roncey et propose d'émettre un avis.

Après un vote à bulletin secret, le résultat est de 12 voix pour un avis favorable (12 votants).

## **3) Convention de la SAUR (Délib. n° 2023-37)**

Monsieur le Maire expose que la commune ne dispose pas de personnel technique qualifié pour certaines interventions à la station d'épuration, et propose de souscrire une nouvelle convention auprès de la SAUR, qui dispose de personnels compétents.

Le projet de convention et la tarification ayant été présentés, à l'unanimité, le conseil municipal approuve la convention d'assistance technique avec la SAUR d'une durée de 3 ans et 4 mois dont le terme est fixé au 31/12/2026 et autorise M. le Maire à signer tous documents pour ce dossier.

## **4) Décision modificative n°3 budget communal (Délib. n° 2023-38)**

La décision modificative au budget communal (délib. n°2023-30 du 20/06/2023) d'un montant de 100 € a généré une anomalie au compte de gestion, il convient de rectifier le budget communal en procédant à la décision modificative suivante :

615221 : -100 €.

Ainsi le montant de l'affectation du résultat concordera avec la délibération n° 2023-18 en date du 04 avril 2023.

## **5) Délibération passage à la M57 au 01 janvier 2024 (Délib. n° 2023-39)**

Monsieur le Maire expose le fait que la généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 01 janvier 2024.

Vu l'avis favorable du comptable public en date du 15 juin 2023, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le changement de nomenclature au 01 janvier 2024 et autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.

## **6) Questions diverses**

M. Daniel HELAINE fait un compte rendu des diverses réunions de la communauté de commune.

Mme Rozenn LE GUEN présente le projet « les zendurances ».

Madame DURAND Christelle fait un compte rendu du conseil d'école et fait un point sur les projets durant l'année écoulée.

M. Daniel HELAINE fait un compte rendu du conseil des jeunes et présente les projets réalisés et à venir.

La rénovation de la Tour Eiffel est validée par le conseil municipal.

La prochaine réunion est fixée le jeudi 07 septembre 2023 à 20h30.

Le Maire,



Alain LECHEVALLIER